



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage d'un époux,
d'un conjoint de fait,
d'un partenaire
conjugal ou d'un
enfant à charge, qui
réside hors du Canada**

**Partie 3 :
Directives propres au
bureau des visas**

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin,
Botswana, Burkina Faso, Burundi,
Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-
d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée,
Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée,
Guinée-Bissau, Guinée équatoriale,
Kenya, Lesotho, Libéria, Libye,
Madagascar, Malawi, Mali, Maurice,
Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie,
Niger, Nigeria, Ouganda, République
centrafricaine, République démocratique
du Congo, République du Congo,
Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal,
Seychelles, Sierra Leone, Somalie,
Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad,
Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Certificats de police et
attestations d'absence de casier judiciaire

Appendice C - Spécifications pour
photographies

Appendice D - Instructions médicales

Ce guide est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle - Immigrant

Rassemblez tous les documents de la liste qui sont appropriés dans votre situation. Cochez-les (☑) sur la liste et joignez cette dernière à vos documents (avec un trombone). Envoyez les originaux de vos formulaires de demande d'immigration (voir 1 à 5 plus bas) et des certificats de police. N'envoyez que des photocopies de tous vos autres documents, sauf indication contraire. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

FORMULAIRES D'IMMIGRATION		
Assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions et d'avoir signé les formulaires. Lorsque les formulaires sont remplis, envoyez-les à votre répondant avec tous les documents à l'appui.		
1	Demande de résidence permanente. — Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal.	<input type="checkbox"/>
2	Annexe 1 — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie de l'Annexe 1 — Antécédents/Déclaration.	<input type="checkbox"/>
3	Renseignements additionnels sur la famille — Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire.	<input type="checkbox"/>
4	Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal — Si votre répondant est votre époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal, remplissez le questionnaire.	<input type="checkbox"/>
5	Recours aux services d'un représentant — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476).	<input type="checkbox"/>
6	DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Vous devez fournir les certificats de naissance (seuls les longs formulaires de certificats de naissance des enfants portant les noms des deux parents sont acceptés), les certificats de baptême ou autres documents officiels confirmant les liens de parenté (y compris toutes les pages des registres de ménage) pour vous et chacun des membres de votre famille. Voir l'option de l'analyse de l'ADN ci-dessous. Si vous êtes marié, vous devez fournir un certificat de mariage (ou encore « le Certificat d'enregistrement de mariage de fait », si le mariage de fait est reconnu dans votre pays). Si vous êtes divorcé, vous devez inclure les certificats de divorce définitifs; si vous êtes séparé, inclure un certificat de séparation. Si votre mariage a été annulé, vous devez inclure une copie de l'annulation. Si votre ex-époux ou ex-conjoint de fait ou l'un de vos enfants est décédé, vous devez inclure le certificat de décès de votre époux ou conjoint de fait ou de l'enfant. Une photocopie du certificat de citoyenneté ou du visa d'immigrant ou de résident permanent de tout membre de la famille qui a le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada. Si vous êtes engagé dans une relation conjugale (conjoint de fait ou partenaire conjugal), fournissez la preuve de cette union. Vous devez fournir une Attestation de parenté (« Kashf El Ahl ») tirée du registre d'état civil (« Sigil El Madani »), lorsque ce document est disponible.	<input type="checkbox"/>
7	RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS Si vos enfants sont adoptés, vous devez inclure tous les documents liés à l'adoption et, si l'adoption a été sanctionnée conformément au droit coutumier et non par un tribunal, les preuves de la cérémonie d'adoption, par exemple, des photos. Si vous êtes séparé ou divorcé, vous devez fournir la preuve que vous avez la garde des enfants, que vous avez respecté toutes les obligations liées aux ententes de garde, et que les enfants sont libres de déménager au Canada (une lettre notariée	<input type="checkbox"/>

de l'autre parent faisant état qu'il/elle n'a pas d'objection à ce que l'enfant aille au Canada et comprend qu'il peut s'en suivre une séparation permanente de l'enfant) et prouve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde.

Si vos enfants sont âgés de 22 ans ou plus et que vous voulez qu'ils vous accompagnent, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver soit

- qu'il est engagé activement dans des études à temps plein (lettre d'établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, certificat scolaire, diplôme, grade, relevé de notes, bulletin), soit
- qu'il a des antécédents médicaux qui l'empêchent de subvenir à ses besoins et que ces enfants dépendent depuis avant l'âge de 22 ans du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.

8 TITRES DE VOYAGE ET PASSEPORTS

Les passeports ou les titres de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Veuillez inclure seulement les copies des pages où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, votre photo, vos nom et prénom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui de votre nationalité, vous devez inclure une copie de votre visa pour le pays que vous habitez actuellement. Veuillez noter que tous les immigrants potentiels doivent être en possession d'un passeport ordinaire en cours de validité. Les passeports diplomatique, officiel ou d'affaires publiques ne sont pas valables pour demander la résidence permanente au Canada.

9 PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT

Si vous êtes parrainé par votre parent, vous devez fournir une preuve de ce lien, par exemple un certificat de naissance, un certificat de baptême ou tout autre document officiel où figure le nom de vos parents. Si vous êtes parrainé par votre enfant, fournir un certificat de naissance complet, avec les noms des deux parents.

Si vous êtes parrainé par votre époux, votre conjoint de fait ou votre partenaire conjugal, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant comme des photos de mariage ou une preuve que vous êtes des conjoints de fait. Des lettres adressées à vous et à votre répondant, des factures de téléphone montrant des communications entre vous et votre répondant. **Nota** : Vos photos ne doivent pas être placées dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques. La preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, des copies des pages du passeport de votre répondant avec les timbres d'entrée et de sortie du pays.

Si vous êtes un partenaire conjugal, fournissez la preuve que votre relation est authentique et active et qu'elle a existé pendant au moins 12 mois avant la date de votre demande. Fournissez également des détails sur l'évolution de votre relation et produisez au moins deux déclarations solennelles de personnes au courant de votre relation et pouvant attester l'authenticité et la continuation de celle-ci.

Si vous vivez au Ghana, au Nigeria, au Cap-Vert, en Guinée équatoriale, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Libéria, à São Tomé e Príncipe, à Sainte-Hélène et au Sierra Leone, les documents mentionnés ci-dessous sont nécessaires pour attester ce lien. On ne prendra en considération que les documents qui remontent à une date antérieure à celle de la demande de parrainage.

- Tous les certificats, diplômes et attestations d'études, y compris les titres d'apprenti et les certificats de qualification, pour chaque personne âgée de 22 ans ou plus.
- Photocopie du registre d'admission de l'école primaire indiquant le nom de l'élève et des parents, le nom et l'adresse de l'école, ainsi que l'année de fréquentation. (Nous n'accepterons pas les registres de présence et les lettres de l'école.) Ce document doit porter le sceau original de l'école ainsi que la signature du directeur de l'établissement. Ce document est exigé pour chacun des enfants qui accompagnent le requérant.
- La carte de santé (« Road to Health ») originale (les cartes délivrées récemment ne seront pas acceptées), « la Fiche de poids » ou la carte de santé qui a été délivrée peu après la naissance, et ce, pour chacun des enfants qui accompagne le requérant, ainsi qu'une photocopie de chacun de ces documents.

- Le certificat de baptême original (si disponible – les certificats délivrés récemment ne seront pas acceptés) pour chacun des enfants qui accompagnent le requérant, ainsi qu'une photocopie de chacun de ces documents.
- Si votre répondant au Canada est votre enfant, ou encore votre frère ou votre soeur, veuillez fournir son certificat de naissance abrégé (document délivré immédiatement après la naissance).
- Si votre répondant au Canada est votre petit-fils ou votre petite-fille, veuillez fournir son certificat de naissance ainsi que celui de ses parents.
- Si vous avez été adopté, veuillez fournir la preuve que vous avez été confié à un bureau de protection de l'enfance et que votre répondant est autorisé à vous faire venir au Canada, en joignant à votre demande une lettre de « Non-opposition » de la part des autorités provinciales.
- Si vous avez été adopté et que l'un ou l'autre de vos parents est décédé, veuillez fournir « le Certificat officiel de décès » délivré par le bureau du registraire (le cas échéant) ainsi qu'une photocopie. Une « Déclaration sous serment » n'est pas suffisante.

Les documents suivants ne seront pas acceptés comme preuve de parenté :

- Documents délivrés récemment, sauf dans le cas des tout jeunes enfants.
- La carte de santé (« Road to Health »), comme preuve de lien de parenté entre un enfant et un père.
- Les photocopies de documents ou les documents modifiés. **Seuls les documents originaux et authentiques sont acceptés.**

Veuillez vous reporter à la section sur l'analyse de l'ADN plus bas.

10	AUTRES DOCUMENTS Si vous ou quelqu'un de votre famille dont le nom figure sur la demande avez déjà occupé un poste au gouvernement ou servi dans l'armée (y compris dans le Service national), vous devez fournir une déclaration indiquant les dates, les unités, les postes ou les rangs occupés, les fonctions exécutées et les lieux de tout le service (y compris les camps). Les personnes qui présentent leur demande au bureau canadien des visas à Rabat doivent remplir le formulaire IMM 5562 ci-joint, <i>Renseignements supplémentaires – Liste des voyages</i> .	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
11	CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATIONS D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE Les certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux. Se reporter à l'appendice B pour des renseignements supplémentaires.	<input type="checkbox"/>
12	PREUVE DE L'EXAMEN MÉDICAL Joignez les copies 2 du Rapport médical- Section A signées et remises par le médecin désigné à chacun des membres de votre famille lors de l'examen médical. Veuillez vous reporter à l'appendice D pour des précisions supplémentaires.	<input type="checkbox"/>
13	PHOTOS Joignez une série de huit (8) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice C, Spécifications pour photographies .	<input type="checkbox"/>

Analyse de l'ADN

Beaucoup de demandes sont retardées en raison du temps qu'il faut pour vérifier des documents auprès des autorités étrangères. Or, il est possible de réduire considérablement ce délai en faisant faire une analyse de l'ADN dès le début au lieu de présenter des documents prouvant le lien de parenté. Il se peut que l'analyse de l'ADN soit exigée plus tard au cours du processus si les documents s'avèrent insatisfaisants. Voulez-vous faire une analyse de l'ADN maintenant? Dans l'affirmative, nous vous ferons parvenir les instructions requises.

Placez tous les documents dans une enveloppe et envoyez le tout à votre répondant.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des voyages

IMM
5562
(05-2004)
Français

Le requérant principal doit remplir le formulaire.

Si l'espace fourni sur ce formulaire n'est pas suffisant pour inscrire tous les renseignements, veuillez utiliser une feuille supplémentaire sur laquelle vous inscrirez votre nom et le titre du formulaire.

1 - Votre nom au complet

Nom de famille

Prénom(s)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

2 - Veuillez énumérer **tous** les voyages que vous et, le cas échéant, les membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus avez effectués depuis les 10 dernières années hors de votre pays d'origine/de résidence (mais seulement depuis l'âge de 18 ans). Inclure les voyages à but touristique, les voyages d'affaires, les stages de formation, etc. Cochez la case « aucun voyage » si la personne visée (vous-même, le membre de votre famille) n'a jamais effectué de voyages hors de son pays d'origine/de résidence.

Par exemple:

04-2004	04-2004	6 jours	Madrid, Espagne	voyage d'affaires
---------	---------	---------	-----------------	-------------------

a) Vous-même

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

b) Votre époux (épouse) ou conjoint(e) de fait

Aucun voyage

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

c) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

d) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

e) Votre enfant à charge de 18 ans et plus

 Aucun voyage

Prénom(s)

Du		Au		Durée	Lieu visité (Ville et pays)	But du voyage
M	A	M	A			

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et seront utilisés pour déterminer si vous pouvez être admis au Canada à titre de résident permanent. Ils seront conservés dans la banque de renseignements personnels CIC PPU 039 intitulé *Dossiers des immigrants des missions à l'étranger*. Les renseignements pourront être communiqués à d'autres organisations conformément au principe d'usage compatible de l'information en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés et d'y avoir accès. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant le site infosource.gc.ca ou en communiquant avec le télécentre de la citoyenneté et de l'immigration. **On peut aussi accéder à Infosource à partir des bibliothèques publiques du Canada.**

Appendice B

Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire

Lorsque vous demandez un certificat de police, vous devez fournir, pour chaque personne, les documents suivants :

- une demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire dûment remplie (reportez-vous à la lettre type ci-jointe. Vous pouvez faire des photocopies de cette lettre pour chaque personne qui doit présenter une lettre ou un formulaire). Vous trouverez aussi ci-dessous des instructions plus précises selon votre pays d'origine.
- tout formulaire supplémentaire d'un pays qui figure au deuxième tableau de la section sur les **exigences sécuritaires** dans le *Guide de l'immigrant*, au besoin.
- les empreintes digitales, au besoin.

Les certificats vous seront envoyés directement. Si vous avez du mal à obtenir un certificat dans un des pays où vous avez vécu pendant six mois ou plus après avoir atteint l'âge de 18 ans, avisez-en votre répondant le plus rapidement possible. Joignez une explication écrite à votre demande et une lettre originale des autorités policières confirmant qu'elles ne délivreront pas de certificat.

Adresses et directives pour chaque pays

CANADA	<p>Les demandeurs qui habitent en France, en Algérie, au Maroc, en Tunisie ou en Libye n'ont pas besoin d'obtenir les empreintes digitales et le certificat de police de la GRC. Toutefois, dans certains cas, ces documents sont exigés. L'ambassade communiquera avec vous personnellement pour vous donner des instructions précises sur la façon de procéder, le cas échéant.</p> <p>Les demandeurs qui habitent dans d'autres pays (qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus) doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre leurs empreintes digitales et ensuite les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous. Veuillez inclure une lettre comprenant les renseignements suivants : nom et prénom (y compris le nom de jeune fille et, s'il y a lieu, le nom écrit selon la graphie originale — en arabe, en chinois ou autre), le sexe, la date et le lieu de naissance, la nationalité et toutes les adresses (accompagnées de dates précises) au cours de votre séjour au Canada. Vous devez mentionner dans votre lettre que vous demandez à immigrer au Canada. Vous pouvez utiliser le modèle ci-joint.</p> <p><i>Les demandeurs qui habitent maintenant au Canada de façon temporaire</i> doivent se rendre dans un poste de police local pour faire prendre toutes leurs empreintes digitales, puis les envoyer à la GRC à l'adresse ci-dessous accompagnée des renseignements mentionnés dans le paragraphe précédent.</p> <p>GRC/RCMP Service de l'identification/Identification Services 1200, promenade Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2 Canada</p> <p>Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant : www.rcmp-grc.gc.ca</p>
---------------	--

DJIBOUTI	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : Cour judiciaire de Djibouti ou Commissariat central de Police B.P. 54 République de Djibouti
ÉGYPTE	Les résidents de l'Égypte doivent se rendre à leur poste de police local pour un relevé des empreintes digitales. On procède ensuite à une vérification des casiers judiciaires; on obtient habituellement les résultats dans les 48 heures. Des photos sont aussi exigées, et l'on demande environ 5 £EG pour un service dans les 24 heures.
ERYTHRÉE	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : Eritrea Police P.O. Box 1223 Asmara, Eritrea
ÉTHIOPIE	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : Interpol Addis National Central Bureau Police HQS P.O. Box 199 Addis Ababa Ethiopia
KENYA	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : CID P.O. BOX 30036 Nairobi
MADAGASCAR	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : Ministère de la Police nationale
MAROC	Il faut la <i>Fiche anthropométrique</i> que l'on obtient au poste de police local.
MAURICE	Les certificats de police peuvent être obtenus du : Director of Public Prosecutions
OUGANDA	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : CID P.O. BOX 2973 Kampala
SEYCHELLES	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : CID Seychelles Police
TANZANIE	Vous pouvez obtenir des certificats de police de l'organisme suivant : CID P.O. BOX 9094 Dar Essalam



Demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire et autorisation de communiquer des renseignements

À l'intention des autorités policières et des services compétents :

Citoyenneté et Immigration Canada exige de la personne dont le nom figure ci-dessous qu'elle obtienne un certificat de police **original** de tous les pays où elle a vécu pendant six mois ou plus dans les 10 dernières années. (Cette exigence ne s'applique qu'au pays où la personne a vécu **après avoir atteint l'âge de 18 ans.**) Le demandeur a fourni, dans l'encadré ci-dessous, des précisions qui pourraient vous aider à traiter la demande et il a également signé le formulaire vous autorisant à nous communiquer ces renseignements.

Veillez envoyer le certificat de police directement **au demandeur**. Si vous ne pouvez pas fournir de certificat ou d'attestation, veuillez en informer le demandeur par écrit. Merci.

Nom de famille			Prénom(s)			
Autre(s) nom(s) de famille (nom de jeune fille, nom de mariage précédent)						
Nom en caractères d'origine (p. ex.e, en persan, arabe chinois, etc.)						
Date de naissance		Jour	Mois	Année	Lieu de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Citoyenneté						
Adresse actuelle (numéro, rue, ville, province, État, code postal, pays)						
De		À		Adresse résidentielle en		
Mois	Année	Mois	Année	(nom du pays)		
J'autorise les autorités policières ou les services compétents du pays ou de l'État susnommé à communiquer aux autorités canadiennes de l'Immigration des précisions sur toute condamnation antérieure au criminel qui pourrait exister.						
Signature du demandeur			Date			
			Jour	Mois	Année	

Appendice C

Spécifications pour photographies

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photographies requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photographies spécifié dans la **Liste de contrôle**.

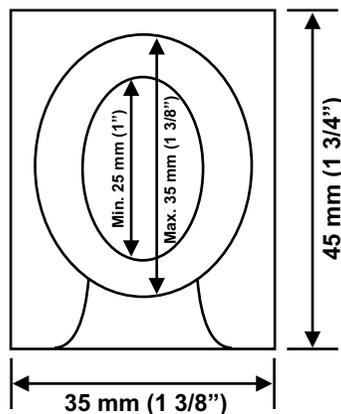
Notes au photographe

Les photographies doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photographies doivent :

- mesurer entre 25 mm et 35 mm du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice D

Instructions médicales

Les instructions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux personnes

- qui sont membres de la catégorie du regroupement familial, plus précisément l'**époux**, le **conjoint de fait**, le **partenaire conjugal** ou l'**enfant à charge** du répondant et dont la demande de résidence permanente est traitée dans un bureau canadien des visas;
- qui sont des membres de leur famille.

Si vous n'êtes pas l'une des personnes désignées ci-dessus, **NE** remplissez **PAS** ce formulaire. Si vous le faites, les résultats de votre examen médical ne seront pas valides et vous aurez à subir de nouveau cet examen, en plus d'acquitter les frais qui l'accompagnent. Si vous êtes citoyen ou résident permanent du Canada, vous n'êtes pas tenus de subir l'examen médical.

Si vous êtes l'une des personnes désignées ci-dessus, vous-même et chacun des membres de votre famille, s'il y a lieu, devez remplir votre propre copie de cette feuille d'instructions. Faites suffisamment de photocopies pour répondre à vos besoins, avant de commencer à remplir les cases ci-dessous.

1. Personne à examiner

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Pays de naissance

Sexe

Homme

Femme

Lien avec le répondant

Époux

Partenaire conjugal

Conjoint de fait

Enfant à charge

Adresse*

Numéro de téléphone

2. Demandeur principal, si différent de la personne en 1.

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Adresse*

3. Bureau des visas chargé de traiter le dossier

*Si vous résidez en Chine, il importe que vous donniez votre adresse tant en pinyin qu'en français pour nous permettre de communiquer avec vous si nous avons besoin de renseignements médicaux supplémentaires.

Prenez un rendez-vous avec l'un des médecins (appelés aussi médecins désignés — MD) figurant sur la liste jointe. Le MD aura besoin de l'Appendice D pour remplir les formulaires médicaux voulus pour vous-même et tous les membres de votre famille tenus de subir l'examen médical. L'un de ces formulaires, le *Rapport médical — Section A* (IMM 1017 DCF), servira à joindre le dossier médical au dossier d'immigration.

Lorsque les membres de votre famille (s'il y a lieu) ou vous-même vous présentez à votre examen médical, ayez sur vous le présent formulaire dûment rempli pour chaque personne. Si vous ne l'avez pas sur vous ou si les cases de l'Appendice D ne sont pas bien remplies, le MD ne sera pas en mesure de remplir le formulaire IMM 1017 DCF et notre Bureau médical régional (BMR) ne pourra pas étudier les résultats de votre examen médical, ce qui empêchera le traitement de votre demande.

Si vous remettez, pour vous-même et pour chacun des membres de votre famille, un Appendice D bien rempli, le MD remplira alors les formulaires médicaux voulus et les enverra à notre BMR.

Le MD vous remettra la seconde copie du formulaire IMM 1017 DCF attestant que vous avez bien subi l'examen. Vous devrez envoyer cette copie à votre répondant avec votre demande d'immigration. Ce formulaire est très important pour que nous puissions joindre votre dossier médical au dossier de l'immigration. Aucune photocopie n'est acceptée. Si vous la perdez, vous ne pourrez en obtenir un duplicata; vous serez obligé de subir de nouveau l'examen médical et d'acquitter les frais qui l'accompagnent.

La personne examinée par le médecin ou, si cette personne est un mineur, l'un des deux parents ou le tuteur pourrait se voir demander de signer le formulaire IMM 1017 DCF.

En plus de l'Appendice D, les membres de votre famille et vous-même devez vous assurer d'avoir ce qui suit sur vous :

- votre passeport et celui de chaque membre de votre famille (s'il y a lieu), plus une photocopie de la page des données biographiques de chaque passeport. Si l'un des passeports n'est pas à votre disposition, ayez sur vous une pièce d'identité officielle comportant la photographie et la date de naissance de la personne en question;
- les paires de lunettes ou les lentilles cornéennes de chaque membre de la famille, si vous en portez;
- tous les rapports médicaux antérieurs, s'il y a lieu. Vous devez mentionner au médecin examinateur toute maladie, tout problème médical présent ou passé, et lui fournir toutes les pièces à l'appui, tels des bilans de santé, des traitements, des ordonnances, etc.;
- cinq photos récentes, prises dans les six mois précédant la date de l'examen, et, s'il y a lieu⁽¹⁾, un négatif de vous-même et des membres de votre famille (voir l'Appendice C pour les spécifications concernant les photos).

⁽¹⁾ Les personnes vivant au Bhoutan, en Inde, au Nepal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam doivent fournir un négatif en plus des cinq photos.

Nous ferons l'examen de vos résultats médicaux pour déterminer s'il y aurait une raison médicale quelconque qui vous empêcherait, vous ou les membres de votre famille, à immigrer au Canada.

Le MD vous demandera, à vous-même et aux membres de votre famille, de remplir et de signer, en sa présence, votre propre copie du Rapport médical — Section B (formulaire IMM 5419). Il procédera ensuite à l'examen, lequel comprend : un examen physique complet de chaque membre de la famille; une radiographie pulmonaire et un rapport du radiologue pour chaque membre âgé de 11 ans ou plus; une analyse du sang pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus; une analyse d'urine pour chaque membre âgé de 5 ans ou plus; une analyse de la séropositivité au sida pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus, ainsi que pour tout enfant ayant eu une transfusion de sang ou de produits du sang, ou qui aurait une mère séropositive.

Si vos résultats médicaux sont satisfaisants, ils sont valides pour une durée d'un an à compter de la date d'examen. En conséquence, vous devriez vous arranger pour que la date de votre examen médical précède d'aussi près que possible la date où vous enverrez votre demande d'immigration à votre répondant.

Si le traitement de votre demande de résidence permanente est retardé et que nous ne pouvons rendre une décision concernant celle-ci avant que vos examens médicaux ne soient périmés, il vous faudra subir de nouveau l'examen médical.

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS (MD)

<http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/medecins.html>